

# DELIBERATION

116 (7.1)

Le 21 décembre 2020, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de Bouthéon sise 2, passage Paul Verlaine à Andrézieux-Bouthéon, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 décembre 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, MARRET, MOINE, CEYTE, JACOB, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO.

**Procurations** : Monsieur VOCANSON à Madame BRUEL, Madame DUCREUX à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTAGNON, Madame KHEBRARA à Madame FABRE, Madame MONTET-FRANC à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----  
**Objet : Budget primitif de la Commune 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de présentation et de la maquette budgétaire communiqués aux membres de l'Assemblée, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions (groupe Changeons de Cap) et 2 voix contre (groupe Agir ensemble pour Andrézieux-Bouthéon) :

- **APPROUVE** le budget primitif de la Commune 2021:
  - pour la section fonctionnement,
    - le montant des recettes à **20 515 000 €**
    - le montant des dépenses à **20 515 000 €**
  - pour la section investissement :
    - le montant des recettes à **6 400 800 €**
    - le montant des dépenses à **6 400 800 €**

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 22 décembre 2020

Le Maire,  
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20201222-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2020

Affichage : 24/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

